



Présentation

L'Agent·e de Maintenance des Bâtiments réalise la maintenance courante multi-techniques à l'intérieur des bâtiments. Il intervient en site occupé dans des établissements recevant du public (ERP) et cela nécessite de sa part un "réflexe prévention" permanent en ce qui concerne la protection des personnes pendant et après son intervention.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation certifiante de niveau 3 vous prépare aux 3 Certificats de Compétences du titre professionnel AMB.

La formation peut être obtenue en totalité ou partiellement par bloc de compétences.



DURÉE DU CONTRAT

A partir de 13 mois

DURÉE EN CENTRE

469h

Durée indicative et ajustable en fonction des besoins et projets des personnes.



PUBLIC

Tout public souhaitant préparer un diplôme reconnu et acquérir une expérience professionnelle.

Pour intégrer cette formation, il est conseillé d'avoir le niveau A2 du CECRL, de maîtriser les quatre opérations mathématiques de base et d'avoir une maîtrise de l'outil informatique : niveau intermédiaire. Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, nous contacter au 09 50 00 60 80 afin d'échanger sur les adaptations possibles pour la formation et l'examen.

Attention, dérogations possibles pour certaines catégories de publics (personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau, etc...), nous consulter.



PRÉREQUIS

Aucun

Modalités de la formation

- La formation est dispensée majoritairement en présentiel (20% max en distanciel).
- Rythme d'alternance : 1 semaine en centre et 3 semaines en entreprise.

Les objectifs pédagogiques

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.

Les méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie de la découverte basée sur l'expérimentation : cas à traiter, mise en situation, chantier d'application pour un apprentissage en situation réelle de chantier.
- Alternance de travaux pratiques et apports théoriques.
- Supports pédagogiques numérique et papier : centre de ressources documentaires.
- Atelier équipé, salle informatique et de formation.
- Rencontre des professionnels du métier : entreprises, fournisseurs, anciens stagiaires, visites de chantier.



PRÉPARATION: Cette phase permet de valider le niveau des compétences pré-acquises à l'entrée en formation.

BLOC TECHNIQUE

1. Module sécurité

- Les EPI et EPC.
- Préventions des risques.
- Les pictogrammes de danger.
- Remonter des informations aux collègues, responsables hiérarchiques.
- Les gestes et postures.

2. Développement durable et rénovation énergétique

- Réglementation relative à la gestion des déchets sur le chantier : typologie et traitement.
- Intégrer la posture « développement durable » dans sa pratique professionnelle.
- Déterminer les enjeux de la transition énergétique.
- Proposer des solutions pour améliorer l'efficacité dans les bâtiments.

3. CCP1 : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment.

4. CCP2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.

5. CCP3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.

COMPÉTENCES TRANSVERSES (items évalués en session d'examen)

Communiquer, organiser ses actions, respecter des règles et des procédures, mobiliser les environnements numériques.

MODULES COMPLÉMENTAIRES (en fonction des besoins identifiés pendant la formation)

- Modules de remise à niveau/soutien.
- Sensibilisation à la création d'entreprise.
- L'univers professionnel : mise à jour du CV, de la lettre de motivation, accompagnement à la recherche d'entreprise, inscription sur les plateformes emploi.
- Habilitation électrique B1BR.
- Accompagnement à l'écriture du Dossier Professionnel (DP) pour le passage de l'examen.

Les modalités d'évaluation

- A l'entrée en formation, un entretien individuel et un positionnement approfondi sous différentes modalités : questionnaire, mise en situation.
- Des évaluations en cours de formation (ECF) obligatoires pour l'examen.
- Des évaluations sommatives (quiz, Kahoot...) et formatives (auto-évaluations, feed-back) : afin de voir la progression de l'acquisition des compétences.
- Un livret de suivi entreprise-organisme de formation/CFA.
- La présentation à l'examen au titre professionnel.
- Enquête de satisfaction alternant.
- A l'issue de la formation, une attestation de formation et un livret de compétences sont délivrés.

Certification pour un titre professionnel complet – 9h20

- Livret d'évaluation en cours de formation + dossier professionnel.
- Examen : questionnaire professionnel sous forme de QCM de 1h30, mise en situation professionnelle de 7h, entretien technique de 00h30mn et final de 00h20mn avec un jury composé de deux professionnels sur la base du DP, des ECF et observations des réalisations individuelles.
- Equivalences : aucune.

Suite en emploi

- Structures publiques : service technique des communes, service maintenance établissements publics, collectivités territoriales.
- Structures privées : services techniques hôtellerie, centres de loisirs, de vacances.
- Sociétés de service d'aide à domicile.

Le titre professionnel est à finalité professionnelle : il est donc logiquement suffisant pour entrer dans la vie active.

Poursuite d'études

- Responsable technique de sites immobiliers niveau 5.
- En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact au 09 50 00 60 80.

Tarif

Selon les coûts contrats établis par France Compétences.

Financement

- Contrat d'apprentissage.
- Contrat de professionnalisation.

Lieu de la formation

43 chemin du Pras- 69350 La Mulatière.

Espace de restauration sur place.



Qualification de nos intervenants

Nos formateurs sont des experts titulaires de certifications/qualifications cohérentes avec la formation dispensée et avec une expérience significative du métier.

Conditions, modalités, délais d'accès

- Contrat de professionnalisation : à partir de 16 ans.
- Contrat d'apprentissage : 16-29 ans (sauf cas particuliers).
- Information individuelle ou collective en amont de la formation.
- Test de positionnement et entretien individuel.
- Une à deux rentrées par an.
- Le délai d'entrée en formation dépend de la programmation et des places disponibles : nous consulter pour en savoir plus.



FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT
1203 - Maintenance des bâtiments et des locaux.

DOMAINE D'ACTIVITÉ :
Code NSF : 230r - Entretien général des bâtiments.

NOUS CONTACTER :

09 50 00 60 80



contact@lesclesdelatelier.fr



43 Chemin du Pras 69350 – La Mulatière



NOTRE SITE INTERNET :



www.lesclesdelatelier.fr

NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



@lesclesdelatelier

